

RWE



Comité de pilotage n°2

Projet éolien de Boussenois

Compte rendu
Septembre 2021

RWE Renouvelables France

Les participants au comité de pilotage

Tous les élus du Conseil municipal de Boussenois, hormis ceux ayant un possible conflit d'intérêt étaient invités au deuxième comité de pilotage, tenu le vendredi 11 septembre 2021.

Elus présents :

- ECK Marlène
- DUPONT-FRANKLIN Anne-Gaële
- GRIMBERT Pierre-Michel
- GUINOT Stéphane

Equipe RWE Renouvelables France :

- DECROCK Jérémy, Chef de projets éoliens
- LAURENCON Claire, Assistante chargée de projets éoliens
- GERMAIN Aloïse, Chargée de concertation

Ordre du jour

- 1. Actualités du projet et des études**
- 2. Etude acoustique**
- 3. Etude paysagère**
- 4. Quel nom pour le projet ?**
- 5. Les prochaines actions de concertation**
- 6. Questions-Réponses**

Le support de présentation est annexé au présent compte rendu.

Questions-Réponses

Existe-t-il des moyens pour que les éoliennes se voient moins la nuit ?

Pour faire un bref rappel du contexte réglementaire, nous souhaitons rappeler l'existence de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation, qui a été publié au Journal Officiel le vendredi 4 mai 2018. Il abroge et remplace notamment les arrêtés du 13 novembre 2009 et du 7 décembre 2010 qui étaient alors en vigueur pour la question du balisage.

Le texte modifie les règles applicables aux parcs éoliens terrestres. Il introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens terrestres. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er février 2019, toutes les nouvelles installations doivent désormais s'y conformer.

Des travaux supplémentaires sont en cours afin de présenter d'autres alternatives. L'entreprise RWE Renouvelables France est fortement impliquée aux côtés de France Énergie Éolienne (FEE) et du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) dans les discussions avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la Direction de la Circulation Aérienne Militaire (DIRCAM) pour trouver des solutions permettant de réduire la gêne visuelle pour les riverains. Les travaux en cours permettent d'envisager, à moyen terme, l'introduction de dispositions spécifiques aux éoliennes. Ainsi, plusieurs solutions techniques visant à diminuer le risque de nuisance visuelle sont à l'étude et semblent prometteuses.

Les chiroptères ne sont-ils pas un problème pour le projet ?

L'étude environnementale portée sur les chauves-souris a permis de montrer que le bourg du village est le seul endroit fréquenté par les chiroptères pendant la période de reproduction. Cela ne pose donc aucun souci pour le projet éolien de Boussenois

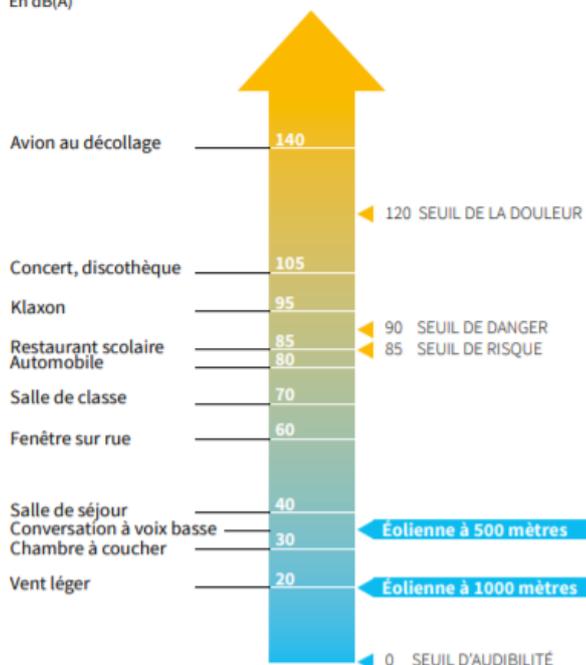
Comment se déroule l'étude acoustique ?

Des micros sont posés lors de l'étude acoustique sur des points proches du parc éolien durant une durée d'un mois. Ces micros servent à écouter le bruit ambiant.

Le bureau d'études simule ensuite le bruit théorique avec le parc éolien en fonction des données récoltées. Pour autoriser la construction du parc éolien, le bruit théorique ne pourra pas dépasser 5dB de jour et 3dB de nuit, c'est inférieur à une conversation à voix basse.

Après la construction du parc éolien, des contrôles seront effectués (avec de nouveau la pose de micros) au cours de la première année, et entre la 3^{ème} et 5^{ème} année.

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?
En dB(A)



Echelle du bruit, Guide l'éolien en 10 questions, ADEME

Quand pensez-vous avoir l'implantation définitive des éoliennes ?

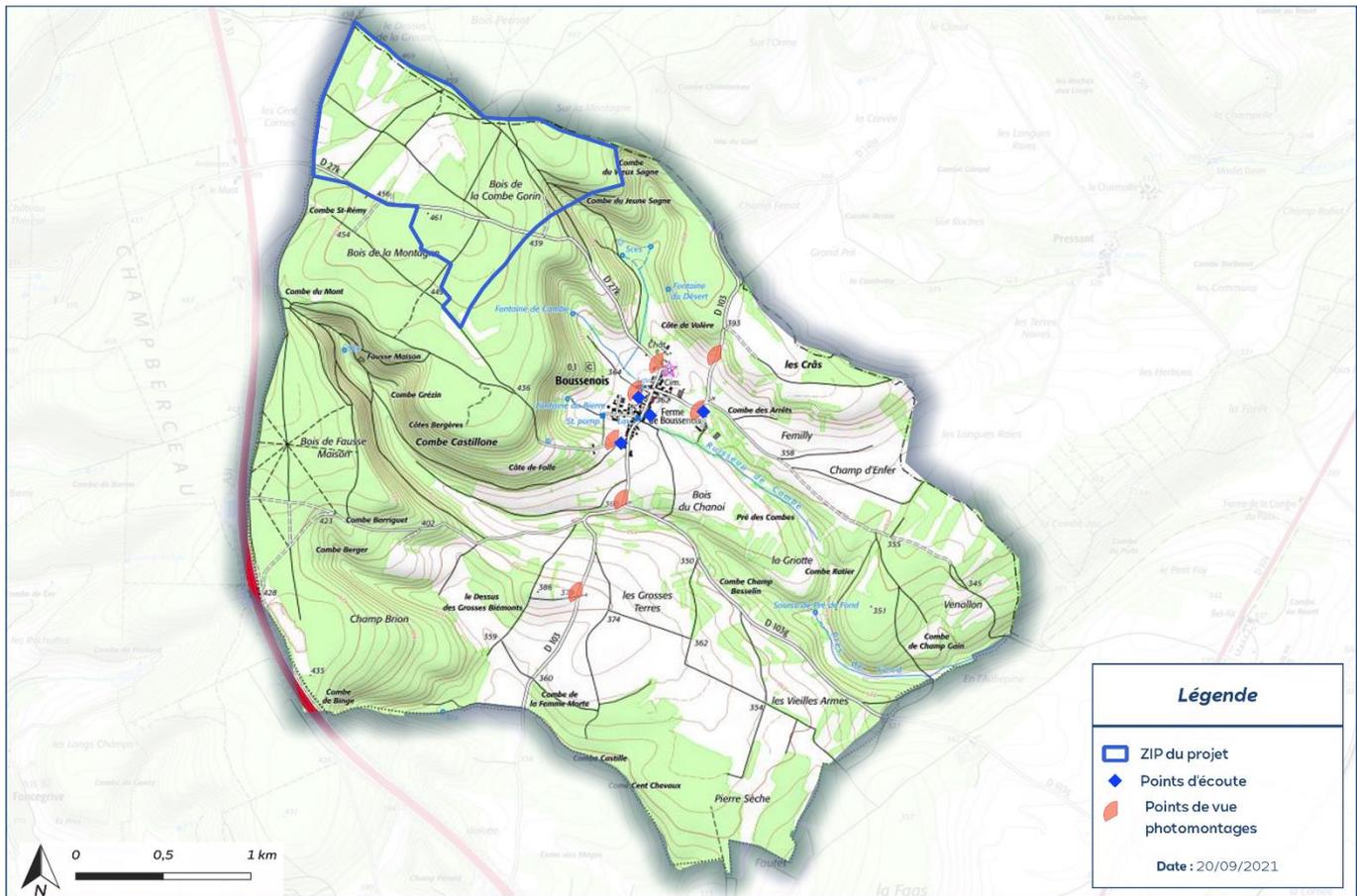
L'implantation définitive sera fixée en fin d'année en fonction des états initiaux biodiversité et paysager.

Atelier

Les élus présents lors du Comité de pilotage ont proposé des emplacements de prises de vue pour les photomontages et pour la pose de micros pour l'étude acoustique. Ces propositions ne sont pas définitives, il reviendra aux bureaux d'études respectifs de les choisir ou non, en fonction de l'impact évalué.

PROJET EOLIEN DE BOUSSENOIS

RWE



Emplacements des micros :

- Un micro proposé rue de la Roche
- Un micro proposé sur le chemin le long du ruisseau
- Un micro proposé rue Grande Rue au niveau de la chambre d'hôtes
- Un micro proposé au Chemin de la Ferme

Emplacements des prises de vue des photomontages :

- Un photomontage à l'église
- Un photomontage sur le chemin le long du ruisseau
- Un photomontage rue de la Roche
- Un photomontage Chemin de la Ferme
- Un photomontage au point 379
- Un photomontage au point 360

- Un photomontage à l'entrée de la forêt

Choix du nom du projet

Les élus présents ont choisi de retenir ces noms suivants pour le projet éolien :

- Parc éolien des Portes de Bourgogne
- Parc éolien du Plateau
- Parc éolien de la Ferme du Mont
- Parc éolien de la Venelle

En accord avec RWE, **un sondage sera fait auprès de la population de Boussenois** via le site internet du projet et un coupon à retourner dans la prochaine lettre d'information n°5 distribuée début novembre.

